



ORDONNANCE PERMANENTE

OBJET

Ventolin nébulisation humide et équivalent de nébulisation sèche au département de pédiatrie.

INDICATION

Les traitements de ventolin aérosol/doseur seront remplacés par des traitements de ventolin humides lorsque l'enfant dort.

APPLICATION

Infirmiers (ères) travaillant au département de pédiatrie Centre hospitalier Le Gardeur.

ORDONNANCE

VENTOLIN aérosol/doseur	NÉBULISATION humide
1 inh	0,2 mL
2 inh.	0,25 mL
3 inh.	0,3 mL
4 inh.	0,35 mL
5 inh.	0,45 mL
6 inh.	0,5 mL
7 inh.	0,6 mL
8 inh.	0,7 mL
9 inh.	0,8 mL
10 inh.	0,9 mL

PROPOSÉ :

Dr Josée Chouinard
chef du département de pédiatrie

Date

Direction des soins infirmiers

Date

ADOPTÉ :

Exécutif du CMDP

Date

APPROUVÉ :

Conseil d'administration

Date

En vigueur le :

